

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 6 décembre 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-17/A-00308
Propriétaire(s) : Elizabeth Barker
Emplacement : 114, rue MacDonald
Quartier : 14 - Somerset
Description officielle : lot 59, partie 1, plan enr. 15558
Zonage : R4V [478]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite construire un rajout de plain-pied du côté sud de sa maison jumelée de deux étages, conformément aux plans déposés auprès du Comité. La demande indique que le rajout occupera la place de la terrasse fermée qui se trouve dans l'angle sud-ouest de la maison.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 3,9 % de la profondeur du lot, ou 0,6 mètre et la réduction de la superficie de la cour arrière à 3,2 % de la superficie du lot, ou 3,9 mètres carrés, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 25 % de la profondeur du lot ce qui, dans ce cas-ci, correspond à 3,81 mètres et une superficie de cour arrière d'au moins 25 % de la superficie du lot ce qui, dans ce cas-ci, correspond à 30,8 mètres carrés.
- b) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale sud à 0,2 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 1,2 mètre.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.